

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf février, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Emilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, M. Patrick PERDRIAU, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - Mme Jacqueline BLAIN, M. Julien GUILLON, M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, M. Antoine SANTOS, Mme Judith MONTAUBAN, M. Cyril DROUIN, Mme Isabelle LACREUSE, Mme Christelle BRILLAUD, M. Pascal BINET, les conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : Mme Marie-José MORICE BOU SALA qui donne pouvoir à Mme Isabelle LACREUSE
M. Pascal BROCHARD

Date de la convocation : 04/02/2026

M. Pascal CAILLE est nommé secrétaire de séance.

N° : DELCM2026-02/06

OBJET : PRESTATION DE CLASSEMENT DES ARCHIVES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC

Vu le Code du patrimoine, notamment ses articles L.212-6, L.214-3 et L.214-4,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note d'information des Archives départementales de la Vendée relative au subventionnement par la DRAC des Pays de la Loire pour le traitement, la numérisation et la valorisation des archives

Considérant que la commune est propriétaire de ses archives et qu'elle est tenue d'en assurer la conservation, le classement et la mise en valeur,

Considérant que ces missions constituent une dépense obligatoire pour la collectivité,

Considérant que les archives communales représentent un patrimoine documentaire unique, nécessaire au bon fonctionnement administratif et à la mémoire locale,

Considérant que la commune a engagé en 2026 une mission de classement de ses archives auprès du Centre de Gestion de la Vendée, pour une durée de 40 jours, représentant un coût total de 10 600 €,

Considérant que cette mission a pour objectif d'améliorer durablement les conditions de conservation, de gestion et de consultation des documents communaux,

Considérant que la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Pays de la Loire peut accompagner financièrement ce type de projet à hauteur de 50 % maximum du montant hors taxes, dans la limite des conditions fixées,

Considérant que les demandes de subvention doivent être déposées entre le 1er janvier et le 30 avril 2026 via la plateforme dématérialisée dédiée

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la mission de classement des archives communales confiée au Centre de Gestion de la Vendée, pour un montant total de 10 600 €.
- De confirmer l'inscription de cette dépense au budget communal de l'exercice 2026.
- D'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Pays de la Loire dans le cadre du dispositif d'aide au traitement et à la valorisation des archives.
- D'autoriser Madame le Maire à constituer, déposer et suivre le dossier de demande de subvention, à signer tous les documents nécessaires, et à accomplir l'ensemble des démarches afférentes à ce projet.

- De préciser que la commune s'engage à justifier l'utilisation de la subvention conformément aux dispositions en vigueur, notamment par la production d'un compte rendu d'emploi dans les délais réglementaires
- De prévoir l'inscription des recettes correspondantes au budget communal dès notification de l'attribution de la subvention.

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Pascal CAILLE

Le Maire
Emilie DUPREY

